

PROCÈS VERBAL DE RÉUNION  
CONSEIL MUNICIPAL du 26 aout 2021

**Présents** : François BOCK, Maire, Isabelle BOETSCH, Joël LAFRECHOUX, adjoints, Sarah COLLOBER, Maud CERISIER, Cécile CERISIER, Fabienne GILLES-ROUSSEAU, Dominique GUYONNET, Thierry INGRAND, Christian PENOT, Françoise PERIDY, Sylvie DENIS, Pascal THIBAUT, Sophie VERGNAUD.

**Absents avec pouvoir** : Claude FERRON avec procuration à Isabelle BOETSCH, Sophie LE SIRE-ROUILLON avec procuration à François BOCK, Patrice COURTAUD avec procuration à Joël LAFRECHOUX, Roselyne LACOUTURE avec procuration à Sophie VERGNAUD.

**Absent** : Renaud ROBERT

**Le secrétariat est assuré par** : Sophie VERGNAUD.

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages : 18

La séance débute à 20h00.

**1 – Approbation du procès verbal du conseils du 8 juillet 2021.**

Le procès verbal de la réunion du conseil municipal du 8 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

Vote 18 Pour

**2 – Fond de concours de fonctionnement- communauté de communes du Civraisien en Poitou**

Monsieur le Maire explique que l'ancienne communauté de communes du Pays Gencéen avait voté le 06/04/2011 une aide financière pour l'équipement du bâtiment de la « Petite Enfance ».

La communauté de communes du Civraisien en Poitou a validé le versement d'un fonds de concours équivalent à cet effet. Ce fond de concours sera une aide au fonctionnement. Il revient au conseil municipal de délibérer sur l'acceptation de cette aide qui s'élève à 3 737,35€ en 2021.

Vote 18 Pour

**3 – Actes administratifs**

Monsieur Joel LAFFRECHOUX adjoint au Maire présente les acquisitions par actes administratifs que la commune envisage prochainement :

- CEN – Nouvelle Aquitaine

La commune achète pour l'euro symbolique les parcelles AL73 et AL 75 situées sur la commune Route de Puyfélix et, sur lesquelles passe la route La Liardière – Saint Maurice La Clouère.

- Immeuble Michel Chaussebourg

Il est proposé l'achat de l'immeuble de la Place du Marché (ancien magasin d'esthétique à côté du magasin de chaussures) appartenant à monsieur Chaussebourg, pour la somme de 30 000€.

Cet immeuble dispose au rez-de-chaussée d'un local commercial qui sera réhabilité et mis en location ; le premier étage comporte un logement très dégradé, à rénover ; la couverture, à refaire entièrement, fait l'objet d'un devis de 13 000€.

La propriétaire du magasin « PAZAPA » serait intéressée par le local pour une extension d'activité.

- Terrain Bernard Jolly

Afin d'étendre la zone économique de Verneuil, et de proposer une zone de constructions de logements, la commune souhaite acquérir un terrain à bâtir appartenant à la SCI SB2J dont monsieur JOLLY est le gérant.

Ce terrain de 7 827 m<sup>2</sup> a été négocié au prix de 10€ le m<sup>2</sup>, soit un total 78 270€.

#### **4 – EPHAD de Gençay**

Par bail emphytéotique administratif, la SCI du Château de la Roche a mis à disposition de la Commune de Gençay, pour son CCAS, le terrain sur lequel a été construit l'EHPAD Géraud de Pierredon ; à l'issue de ce bail le terrain et le bâtiment seront cédés à la commune.

L'article 11 du bail signé en 2008 stipule que la commune doit assurer toutes réparations, entretien, modernisation et mises aux normes au fur et à mesure des besoins.

Un ajustement a été voté pour financer le diagnostic de la téléphonie et de la climatisation de l'établissement : l'étude indique que ceux ci doivent être entièrement changés.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de faire établir des devis pour ces travaux. Ces travaux ne sont pas prévus au budget 2021.

Une autorisation est nécessaire pour le lancement des travaux correspondants.

Vote 18 Pour

#### **5 – Modification des statuts du SIVM**

Monsieur le Maire informe que le SIVM a mis à jour ses statuts :

- \* Modification de la clé de répartition des contributions deux communes, à savoir 60 % pour Gençay et 40 % pour Saint Maurice la Clouère.

- \* Suppression de l'article 3 sur la compétence « taxe professionnelle » (supprimée) ;

- \* Suppression de l'article 7 sur la compétence « station d'épuration » ; cette dernière ayant été transférée au Syndicat Eaux de Vienne Siveer en 2016 ;

- \* Ajout de la compétence « gestion de la bibliothèque » ;

- \* Prise de compétence « soutien de l'action culturelle, sportive, et solidaire des associations » ;

- \* Prise de la compétence « voies douces » études et réalisations des circulations douces;

Vote 18 pour

#### **6 – Logements**

Madame Isabelle BOETSCH, adjointe au Maire explique que des logements T3 appartenant à la commune ont du mal à être loués, plus particulièrement un récemment rénové qui est libre depuis bientôt un an ; l'absence de loyer pénalise la commune.

Ces logements de l'immeuble de la Poste n'ont pas de balcon et ne disposent pas d'ascenseur ce qui les rend peu attractifs ; les charges de 78€ comprennent l'eau, les ordures ménagères, le nettoyage des communs et la gestion du syndic Foncia, pour un loyer d'environ 380€, ce qui correspond au prix du marché.

Elle demande la possibilité de proposer ces logements à des étudiants en colocation, ce qui n'est pas possible pour le moment.

Cette délibération sera étudiée lors de la prochaine commission logements.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Vote 18 Pour

### **7 – Ecole : Modalités d'accueil des enfants de deux ans**

Une délibération annuelle autorise les enfants qui atteindront 3 ans durant l'année scolaire à entrer à l'école maternelle de Gençay.

Il est proposé de rendre pérenne cette délibération en permettant son renouvellement tous les ans.

Vote 18 Pour

Il est rappelé que les enfants de moins de trois ans ne peuvent accéder à la cantine et à la garderie, pour des raisons d'assurance.

### **Point sur la rentrée**

Monsieur le Maire indique que les effectifs sont stables, voire en augmentation : il rappelle l'engagement du rectorat de maintenir une classe, sous réserve de la fusion des écoles maternelles et primaires, et de la mise en place d'un nouveau projet pédagogique.

Mme Isabelle BOETSCH communiquera en commission affaires scolaires les effectifs dès la rentrée passée.

### **8 – Indemnités accessoires des enseignants- ateliers périscolaires**

Des indemnités ont été votées le 30/10/2020 pour deux enseignants de l'école élémentaire de Gençay, recrutés pour un projet Erasmus, dans le cadre des ateliers périscolaires. Il conviendra de renouveler les contrats concernés.

Monsieur le Maire propose que l'on attende la rentrée scolaire pour fixer les besoins en fonction des effectifs concernés.

Vote 18 Pour

### **9 – Personnel : Validation de la mise en place du Compte Epargne Temps (CET)**

Le Conseil Technique du Centre de Gestion de la Vienne a validé la proposition de mise en place du CET pour le personnel de la commune (Cf PV de réunion du 28/01/2021).

Il demande toutefois à ce que soit modifiée **la date d'alimentation** : celle-ci, fixée initialement au 31/12 sera modifiée **au 15/01 de l'année suivante**.

Vote 18 Pour

### **10 – Questions et informations diverses**

- Un conseiller demande si la commune pourrait envisager l'acquisition du petit parking privé de la rue de l'Aumonerie, mis à disposition par ses propriétaires aux habitants du quartier. . En effet, la propriété dont dépend ce parking serait, ou sera prochainement en vente. Monsieur le Maire répond que cette question sera étudiée car effectivement la commune pourrait être intéressée.

- François BOCK indique que les coussins berlinois de la rue du collège sont très abîmés et doivent être changés.

- Un conseiller signale qu'un poteau en bois délimitant une voie piétonne à La Liardière, a été fendu en deux, certainement par un véhicule. Les employés municipaux seront envoyés sur le terrain pour le changer.
- Ragondins au Plan d'eau de Verneuil :  
Des promeneurs ont été inquiétés par ces animaux qui se multiplient : François BOCK indique que le sujet a été abordé par le SIVM qui gère le plan d'eau ; la campagne traditionnelle de piégeage n'a pas été suffisamment efficace ; le lieutenant de louveterie refuse d'organiser une battue pour réguler les populations de ragondins.  
Il est proposé de faire un courrier au directeur de l'administration concernée.
- Un conseiller demande que la fontaine de Gençay, ainsi que la Place Duguesclin soient nettoyées. Monsieur le maire s'étonne que la fontaine n'ait pas été remise en ordre par les entreprises qui sont intervenues au Vieux Château.
- Les conseillers se félicitent du parcours de motricité peint sur le champ de foire par l'artiste graffeur Syrk.
- Joel LAFFRECHOUX fait un retour positif du marché des producteurs qui s'est déroulé le vendredi 20 septembre : cette manifestation conviviale très appréciée a accueilli 680 personnes ; les 18 producteurs présents se sont déclarés dans l'ensemble satisfaits ; le contrôle du pass sanitaire s'est déroulé sans remarques particulières ; 17 personnes ont passé gratuitement un test covid avec la protection civile.
- Le Tour cycliste Poitou-Charentes traversera le bourg de Gençay le vendredi 27 août ; 25 signaleurs bénévoles ont été recrutés ; le bourg sera fermé de 13h à 15h depuis le rond-point de la route de Civray / Rue du Palateau / Rond point de Galmoisin, puis vers Vernon. Un sprint est prévu devant le champ de foire vers 14h07
- Le Forum des associations aura lieu le dimanche 5 septembre sous les halles du marché.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 30 septembre 2021.

Sophie VERGNAUD